EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 03.07.2023

ID: 089-200039642-20230620-59_2023-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 55
- Absent(s): 8
- Pouvoir(s): 12
- Votants: 67

Délibération n° 59-2023

Objet:

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droit des Sols (ADS)

Fonds Façade société La Tentation

Le vingt juin deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} vice-président.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. BRIGAND Jean-Pierre, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. LAVINA Xavier, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Lue, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sennevoy-Le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. CLECH Cédric, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. SOEHNLEN Pascal, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: Mme JOUSSEAU Catherine. Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Excusés ayant donné pouvoir: Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien), Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Epineuil: Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude), Gland: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à M. BETHOUART Serge), Sambourg: M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Tonnerre: M. DROUVILLE Michel (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), Trichey: Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à M. NEVEUX Jacky).

<u>Absents excusés</u>: *Argentenay*: M. TRONEL Michel, *Baon*: M. CHARREAU Philippe, *Flogny La Chapelle*: Mme DRUJON Nathalie, *Tonnerre*: Mme AGUILAR Dominique, *Villon*: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

Absents non excusés: Lézinnes: M. BRUMEAUX Michel, Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya,

M. HAMAM Nabil.

Secrétaire de séance : M. LEMAIRE Benjamin

Date de convocation: 14 juin 2023

Vu la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019.

Vu la délibération n° 106-2021 en date du 25 novembre 2021 modifiant le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés »,

Vu la délibération n° 2022/208 en date du 10 octobre 2022 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 1 976,00 €,

Considérant la demande de subvention reçue le 2 mai 2023 par la société La Tentation, au titre du fonds façade pour un immeuble sis 51 rue de l'hôpital à Tonnerre (89700),

Considérant que les travaux de rénovation sur ledit immeuble sont conformes au règlement d'intervention,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 03.07.2023

ID: 089-200039642-20230620-59_2023-DE

Considérant que le plan de financement est le suivant :

Dépenses:

	G OLD A LITTE 1 - A CONTROL OF	5 616 00 C
_	Coût total HT des travaux retenus:	5 646,00 €

Recettes:

-	Subvention accordée par la commune de Tonnerre :	1 976,00 €
-	Subvention accordée par la CCLTB:	846,90 €

(*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2 000 ϵ ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 846,90 € à la société La Tentation,

AUTORISE Madame la présidente ou son représentant ayant reçu délégation à faire procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le président de séance, Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} Vice-président

Le secrétaire de séance, Monsieur Benjamin LEMAIRE

Le vice-président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).